

Prénom et Nom	Spécialité	Faculté
Emna Talbi	Biologie médicale - option: biochimie	Tunis
Mohamed Iheb Bougmisa	Médecine préventive et communautaire	Sousse
Hela Zouari	Physiologie et explorations fonctionnelles	Sfax
Jihene Ben Abdallah	Biologie médicale - option: biochimie	Sousse
Manel Nouira	Biophysique et médecine nucléaire	Sousse
Fatma Ben Lakhal	Biologie médicale - option: hématologie	Tunis
Wafa Aissi	Médecine préventive et communautaire	Tunis
Selima Daoud	Histo-embryologie	Sfax
Fatma Abdelhedi	Génétique	Sfax
Sarra Mestiri	Anatomie et cytologie pathologiques	Sousse

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES
MINES ET DE L'ÉNERGIE**

Arrêté conjoint de la ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie, du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, de la ministre des finances et du ministre du commerce et du développement des exportations du 16 septembre 2025, fixant le stock de régulation du lait frais stérilisé et de la période de haute lactation pour l'année 2025 et la période de bénéfice des centrales laitières de la prime de stockage pour l'année 2025.

La ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie, le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, la ministre des finances et le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 99-658 du 22 mars 1999, portant institution d'un stock de régulation du lait frais stérilisé, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le décret n° 2013-4031 du 20 septembre 2013, notamment son article premier et son article 7 bis.

Arrêtent :

Article premier - Le stock de régulation du lait frais stérilisé est fixé à 19.7 millions de litres pour l'année 2025. La période de haute lactation s'étale du 1^{er} mars au 31 août 2025.

Art. 2 - La période de bénéfice des centrales laitières de la prime de stockage du lait frais stérilisé pour l'année 2025 est fixée du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 16 septembre 2025.

*La ministre de l'industrie, des mines
et de l'énergie*

Fatma Thabet épouse Chiboub

*Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et
de la pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

*Le ministre du commerce et du développement des
exportations*

Samir Abid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri